

Conseil municipal du 05 mars 2026

Étaient présents : Messieurs et Mesdames Poupard Joël, Guetté Louis-Marie, Balada Béatrice, Point Frédéric, Le Breton Michel, Rochais Alain, Vivion Jean-Philippe, Thomas Céline, Bâcle Marie-Josèphe, Defrance Nicolas, Rouillard Claude, Thomas Jean-Pierre, Testard Émilie

Pouvoirs : Mme Valérie Cillon donne pouvoir à Mme Marie-Josèphe Bâcle

Absents non excusés : .M. Sébastien Sigonneau

Information sur les décisions prises par le maire

Le maire informe le Conseil Municipal qu'au cours du mois de juin, il a pris deux décisions de renonciation au Droit de Prémption Urbain pour l'immeuble situé 8, rue Amand Michaud.

Finances

Vote des taux d'imposition 2026

Le maire rappelle que les dispositions de l'article 1636 B du code général des impôts permettent au conseil municipal de fixer chaque année les taux d'imposition.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide de maintenir les taux suivants :

⇒ Taxe foncière sur les propriétés bâties	40.07 %
⇒ Taxe foncière sur les propriétés non bâties	34.95 %
⇒ Taxe d'habitation	12.70 %

Vote des budgets 2026

Le conseil municipal, après avoir entendu, par Monsieur le Maire, la présentation détaillée des différents budgets pour l'exercice 2026, vote à l'unanimité les budgets suivants :

Budget communal (20300)

<u>Fonctionnement</u>		<u>Investissement</u>	
Dépenses	1 206 470.00	Dépenses	2 578 807.52
Recettes	1 206 470.00	Recettes	2 578 807.52

Budget lotissement « Le Champ Blanc » (20303)

<u>Fonctionnement</u>		<u>Investissement</u>	
Dépenses	25 735.64	Dépenses	25 735.64
Recettes	25 735.64	Recettes	25 735.64

Budget lotissement « La Hayère 3 » (20302)

<u>Fonctionnement</u>		<u>Investissement</u>	
Dépenses	345 000.07	Dépenses	348 144.66
Recettes	345 000.07	Recettes	348 144.66

Lotissement du Champ Blanc – Annulation réservation lot n°35 – remboursement des arrhes

Le maire informe le conseil municipal que Monsieur et Madame Rabier Nicolas, qui avait réservé le lot n° 35 du lotissement du Champ Blanc, a annulé sa réservation en raison de l'annulation de leur projet de construction.

Il propose au conseil municipal de leur rembourser la somme de 300 € qui avait été versée lors de la signature de la promesse d'achat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

⇒ Décide de rembourser à M. et Mme RABIER Nicolas la somme de 300 €.

Renouvellement de la convention de mutualisation d'un bibliothécaire

Par délibération du 19 mai 2025, Cholet Agglomération et les communes de Maulévrier, La Plaine, Somloire, Coron, La Tessoualle, Les Cerqueux et Yzernay se sont accordées pour expérimenter la mise en place d'un service commun, employant deux bibliothécaires, afin d'assurer l'animation des bibliothèques communales, rattaché au service de la Médiathèque de Cholet Agglomération.

A cet effet, une convention de mutualisation a été signée avec les différentes communes pour définir les modalités organisationnelles et financières de ce service.

A l'issue de cette première année d'expérimentation, l'une des communes souhaite se retirer du dispositif. Aussi, il convient de redéfinir le périmètre du service, qui reposera sur un emploi de bibliothécaire à temps complet.

Il est donc proposé au Conseil de Communauté, d'approuver la nouvelle convention de service commun " Médiathèque ", précisant la répartition des heures au profit de chacune des communes concernées, ainsi que les modalités financières. Elle prendra effet au 1^{er} mars 2026.

Le Conseil de Communauté,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5211-1, L. 5211-4-2 et D. 5211-16,

Vu la convention portant création d'un service commun " Médiathèque " entre les communes de Maulévrier, La Plaine, Somloire, Coron, La Tessoualle, Les Cerqueux et Yzernay, approuvée par délibération n°I-3 du 19 mai 2025,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 10 février 2026,

Considérant l'intérêt à poursuivre la mise en œuvre d'un service commun avec les communes de La Plaine, Somloire, Coron, La Tessoualle, Les Cerqueux et Yzernay,

Vu l'avis de la commission " Administration Générale – Finances – Ressources Humaines " en date du 29 janvier 2026,

Article unique : d'approuver les termes de la convention relative au service commun " Médiathèque " en vue de mettre à disposition un poste de bibliothécaire, à temps complet, au profit des communes de La Plaine, Somloire, Coron, La Tessoualle, Les Cerqueux et Yzernay, à compter du 1^{er} mars 2026. La convention fixe l'organisation du temps de travail et les modalités de remboursement des charges afférentes.

PLUi-H – Droit de préemption urbain – acceptation de la délégation partielle par Cholet Agglomération

Cholet Agglomération dispose de la compétence Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant programme local de l'Habitat (PLUi-H).

Aussi, et conformément à l'article L. 211-2 du code de l'urbanisme, Cholet Agglomération est de plein droit compétente depuis le 24 février 2026 en matière de Droit de Préemption Urbain (DPU).

Cholet Agglomération, ne souhaitant exercer ce droit que pour des opérations d'aménagement relevant de sa compétence, a proposé par délibération n° VI-4 du Conseil de Communauté en date du 16 février 2026 de ne conserver que la partie du DUP concernant les zones économiques UY et AUY et de déléguer le DPU relatif aux autres zonages U et AU à ses communes membres, conformément à l'article L. 213-3 du code de l'urbanisme.

Ainsi, cette délégation permettra à **la commune de LES CERQUEUX (49360)** de répondre aux Déclarations d'Intention d'Aliéner formulées à l'occasion d'une vente immobilière réalisée dans ces zones. Aussi, il est proposé au Conseil Municipal d'accepter la délégation partielle du DPU concernant les zones U et AU, hors UY et AUY.

Le Conseil Municipal de **la commune de LES CERQUEUX (49360)**,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-29,

Vu le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L. 211-2, L. 213-3, R. 211-1 et suivants, et R. 213-1 et suivants,

Vu la délibération n° VI-4 du Conseil de Communauté de Cholet Agglomération en date du 16 février 2026 relative à la définition des périmètres de droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones U et AU, comme défini au plan de zonage approuvé du PLUi-H,

Vu l'arrêté n° DRCL/BSFL/2016-173 du 15 décembre 2016 portant fusion de la Communauté d'Agglomération du Choletais et de la Communauté de Communes du Bocage avec adhésion des communes de Montilliers, Cernusson, Lys-Haut-Layon, Saint-Paul-du-Bois, Passavant-sur-Layon et Cléré-sur-Layon,

Considérant la proposition de Cholet Agglomération de déléguer une partie de ce droit de préemption urbain aux communes membres,

Considérant l'intérêt de **la commune de LES CERQUEUX (49360)** de répondre aux Déclarations d'Intention d'Aliéner formulées à l'occasion d'une vente immobilière réalisée dans ces zones,

Après en avoir délibéré,

Décide :

Article unique – d'accepter la délégation partielle du droit de préemption urbain par Cholet Agglomération concernant les zones U et AU, étant entendu que Cholet Agglomération conserve le droit de préemption urbain concernant les zones économiques UY et AUY.

Subventions – CSSP Basket et ADMR 2026

En raison d'un manque d'éléments pour pouvoir en décider, la subvention à l'association CSSP Basket avait été mise en attente. Monsieur le Maire fait part des données qu'il a reçues au Conseil Municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote les subventions suivantes :

- 200 € à CSSP Basket
- 1780 € à l'ADMR

Affaires sociales - Bilan du mandat

Commission sociale

La commission a travaillé sur le projet éducatif et l'a modifié en 2021. Il est valable de 2020 à 2027.

Le personnel communal a proposé ensuite un projet pédagogique

Le PEDT, plan mercredi a été renouvelé tous les 3 ans, en lien avec les associations ou partenaires du territoire. Cela a permis de renforcer les liens

Périscolaire, mercredis, ALSH

Le service fonctionne plutôt bien et répond aux besoins des familles. Les évolutions des effectifs obligent à s'adapter régulièrement au niveau du personnel d'encadrement, ce qui n'est pas toujours facile

Voir pour communiquer sur l'accompagnement de la commune au financement de la formation BAFA pour un jeune de la commune souhaitant faire ses stages dans la commune et qui s'engage sur 2 années.

Cantine

La commission avait commencé le mandat avec une rencontre de l'équipe du personnel enfance.

L'état d'esprit était contrasté, avec des non-dits, des tensions apparentes et une organisation remise en cause par certains membres du personnel.

Le plus gros dysfonctionnement apparent était sur le service cantine.

La commission a fait le choix de faire réaliser un audit externe et de nommer une référente « cantine ».

Suite à ce diagnostic et les changements d'organisation mis en place et suite aux évolutions dans l'équipe du personnel cantine, la commission constate un état d'esprit apaisé et un service cantine qui fonctionne correctement.

Plusieurs familles se plaignaient régulièrement du manque de cohérence dans les propositions de menu et l'équilibre alimentaire.

Une rencontre avec le prestataire, La P'tite Marmite a été organisé pour échanger et que chacun comprenne la logique de conception des menus.

Depuis 2 ans, nous n'avons pas ou peu de remontées des familles sur ce point.

Par contre, les quantités sont parfois limitées. Il faut toujours être vigilant sur ce point.

Les échanges avec le prestataire ont été organisés afin de faciliter son organisation et sa facturation.

A charge à lui de vérifier ensuite les éléments transmis, ce qui n'est pas toujours le cas.

Communication

L'objectif en début de mandat était de dynamiser la communication.

Cela s'est concrétisé par un nouveau site internet et un nouveau logo.

Un panneau d'affichage lumineux a été installé.

Le bulletin communal a connu plusieurs changements de format et de périodicité.

La commission pense que le format actuel avec 2 par année est suffisant et moins énergivore.

La presse locale reçoit maintenant un résumé des délibérations du conseil, ce qui permet de communiquer davantage sur Ouest France et Courrier de l'ouest

La commune a adhéré à l'association nationale des communes au nom burlesque et chantant.

L'organisation du rassemblement annuel en Juillet 2025 a permis de communiquer fortement et de façon positive sur la commune.

L'utilisation des réseaux sociaux est actuellement assez restreinte. C'est peut-être un point à développer.

Développement et Cadre de Vie

Voirie

Marquages au sol

Les devis de l'entreprise CREPEAU sont signés. Il a été demandé d'ajouter sur le devis les marquages d'une croix interdisant le stationnement devant le collecteur de verre de la place du 11 novembre. Les travaux commenceront dès que la météo le permettra.

Containers

Un courrier a été envoyé à l'agglomération pour signaler la qualité médiocre des nouveaux containers. En effet, ceux-ci sont très légers et se renversent facilement. Des déchets sont alors éparpillés partout dans la commune. Les employés communaux sont intervenus pendant 1h30 lors d'un passage pour nettoyer la commune.

Tri hors foyer

La commande concernant l'achat de corbeilles de tri (dont une partie est financée par l'agglomération - 400€ par poubelle -) est partie.

Il s'agit de

- 3 corbeilles bi-flux avec couvercle pour un montant de 479.90 € HT /pièce (société Guery). Le devis a été validé et envoyé.



- 2 devis sont en cours pour l'achat de containers bi-flux Hanovre. Le premier avec porte sac pour un montant de 720 € HT/pièce. Le second avec bac de vidange pour un montant de 779 € HT/pièce. Il est décidé de valider le devis avec porte sac.



Le tableau recensant les lieux de dépôts sauvages en 2025 et les projets d'amélioration pour 2026 est déposé à l'agglomération. Il est prévu une journée citoyenne « nettoyons la nature » le 6 juin. Voir pour se procurer du matériel de ramassage auprès de l'agglomération. Voir pour communiquer auprès des habitants et des scolaires

Bâtiments

Salle du Cormier

- Vidéoprojecteur en place
- Travaux de chauffage toujours en cours. En raison d'une modification d'implantation, un coffre de masquage en bois est à prévoir. La COMEC a fait un devis de 2 000 € HT. Constantin Marquis doit également proposer un devis.
- La CTA est livrée le 20 février. Il sera désormais possible d'utiliser la gestion technique des bâtiments pour la salle du Cormier et la salle de sports. Voir à l'avenir s'il est possible d'y ajouter la salle Saint Jacques et la salle de familles rurales.

Salle de sport

- L'entreprise BOUCHET a proposé un devis pour l'aménagement extérieur et la voie pompiers.
- Une télévision est prévue dans la salle de convivialité. (Voir pour faire passer les câbles rapidement)
- Pas de retard pour le moment
- Plus-value sur le bar d'environ 5 700 € HT
- Plus-value : 2 815.68 € (stabilisation terrain côté salle de convivialité)
- Moins-value : 5 408 € HT sur la porte sectionnelle
- Moins-value avec l'entreprise GRC.

Cholet Agglomération

Sentiers de randonnée : Une CLECT s'est réunie, à titre informatif, le 03/03 dernier, afin de préparer les modalités de remise des chemins à la gestion des communes. Cette réunion a permis de présenter les enjeux, d'échanger sur les responsabilités futures et d'anticiper l'organisation nécessaire pour assurer une transition cohérente et efficace. Les éléments recueillis serviront de base aux décisions à venir.

Questions diverses

Ménage mairie/bibliothèque/foyer des jeunes : Afin d'optimiser l'organisation interne, le conseil municipal a validé le principe d'externaliser le ménage de plusieurs bâtiments communaux. Après étude des besoins et comparaison des offres, il a été décidé de confier ces prestations à l'entreprise spécialisée S.A.N. PRO SERVICES située à Bressuire. Elle assurera l'entretien régulier des locaux concernés selon un cahier des charges précis. Cette évolution permettra de garantir la continuité du service.

Atelier communal : Le conseil municipal valide le devis CEPY, pour un montant de 3 521.87 € HT, présenté pour le déplacement de la cuve à eau située à la cabane près de l'étang et la réalisation d'une nouvelle aspiration dans l'étang. Cette intervention permettra d'améliorer le travail des agents.

Salle de convivialité (salle de sport) : Le conseil municipal valide le devis Onillon concernant l'installation d'une TV et d'un ensemble de sonorisation de la salle pour un montant de 3 070.84 € HT.

Salle de sport : Le conseil municipal valide le devis BODET concernant le panneau d'affichage du basket pour un montant de 5 721.00 € HT

Cantine : Le conseil municipal est informé que le prestataire en charge de la confection des repas de la cantine, La P'tite Marmite, a décidé de cesser cette activité. Ils acceptent d'assurer les repas jusqu'aux vacances de juillet. Cette annonce impose à la commune de rechercher une nouvelle solution pour assurer la continuité du service de restauration scolaire.

Les élus ont pris acte de cette décision et engageront les démarches nécessaires afin de garantir la préparation des repas dans les meilleures conditions pour les enfants.

Salle du Cormier : la réception du chantier concernant la rénovation du chauffage, climatisation et ventilation est prévue le 18 mars prochain.

Salle de sport : le chantier avance normalement et les entreprises travaillent bien. La réception du chantier devrait avoir lieu fin mai, début juin comme prévu.

Personnel communal : Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la décision de Mme Lydia Vivon, agent titulaire actuellement en disponibilité de présenter sa démission. Cette démarche met fin à son lien statutaire avec la collectivité. La procédure administrative correspondante sera engagée conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Ecole de musique : La représentation annuelle de l'école de musique de Maulévrier se tiendra comme à l'accoutumée dans la salle du Cormier le samedi 14/03 prochain. Conformément à la tradition, la commune offrira un verre de l'amitié aux personnes présentes à l'issue du spectacle. M. Point invite les conseillers municipaux disponibles à venir l'aider pour le service, afin d'assurer le bon déroulement de ce moment convivial.

Drapeau « Soldats de France » : Les conseillers municipaux sont invités à assister à la bénédiction du drapeau « Soldat de France », qui aura lieu lors de la messe du 15 mars à 11h00. Cette cérémonie constitue un moment symbolique important.